



DÉLIBÉRATION

du 8 juillet 2025

Présents : 17 Excusés : 7 7 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>09 JUIL. 2025</u> Publiée, le <u>09 JUIL. 2025</u> Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Philippe JAHAN, Mme M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Bruno BENOIT), Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Agnès LEMARIÉ), Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Türkan RENZO (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), M. Damien GUILLON, (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN) Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Laura BRETAUD Date de la convocation : 2 juillet 2025
Délibération n°25.4.06	RESSOURCES HUMAINES Pôle Enfance Jeunesse –LAEP - Création de 3 emplois non permanents compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal ses délibérations des 13 septembre 2022, 16 février 2023, 20 septembre 2023 et 25 juin 2024 l'autorisant à recruter des vacataires ou des contractuels pour l'exercice de la mission d'accueillant du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Elle propose, compte tenu de la fréquentation et de l'organisation du service de créer 3 emplois non permanents d'accueillants du LAEP à temps non complet, les deux premiers à 2,19/35^{ème} et l'autre à 2,48/35^{ème} compter du 18 août 2025.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2°,

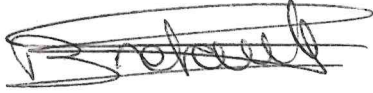
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **CRÉE** deux emplois non permanents d'accueillant à temps non complet (2,19/35^{ème}) pour une durée de 4 mois et 14 jours pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au LAEP, à compter du 18 août 2025; ouvert sur le grade d'éducateur de jeunes enfants, relevant de la catégorie hiérarchique A,
- ▶ **CRÉE** un emploi non permanent d'accueillant à temps non complet (2,48/35^{ème}) pour une durée de 4 mois et 14 jours pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au LAEP, à compter du 18 août 2025; ouvert sur le grade d'infirmier en soins généraux, relevant de la catégorie hiérarchique A,
- ▶ **DIT** que leur traitement sera calculé par référence au maximum au dernier échelon du grade de recrutement,

► PREVOIT les crédits correspondants au budget 2025.

Laura BRETAUD
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

